

Lors de l'**Assemblée Générale** du Comité qui aura lieu le **9 octobre 2021**, nous procéderons à l'élection pour le **renouvellement du Bureau** et à l'élection des **2 Délégués Régionaux et 2 suppléants**.

Les délégués régionaux représentent le Comité lors de l'A.G. de la FFSc à Aix les Bains.

Pour mémoire, articles des statuts et du règlement intérieur relatifs aux élections ci-dessus évoquées:

Extrait de l'Art. 8 modifié des statuts :

- « Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée Générale par scrutin de liste sans panachage. »
- « Le Bureau est élu pour trois ans et rééligible sur proposition du Président. Il est composé de 5 à 9 membres dont le Président est porté en tête de liste. »
- « Les Délégués Régionaux et leurs suppléants sont élus pour trois ans par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles. »

.../...

Extrait de l'Art. 10 modifié des statuts :

- « L'Assemblée Générale ordinaire a lieu une fois par an. »
 - « Elle entend le rapport moral et le rapport financier. »
 - « Elle statue sur leur approbation. »
 - « Elle statue souverainement sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'association. »
 - « Elle se prononce sur les modifications du règlement intérieur proposées par le Conseil d'Administration. »
 - « Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents. »
 - « Elle procède à l'élection des membres du Bureau. »
 - « Elle procède à l'élection des délégués régionaux et des suppléants. »
- « Ces élections se font au suffrage universel et à la majorité relative. Les votes ont lieu, soit individuellement, soit par procuration. »

Extrait de l'Art. 11 du règlement intérieur:

- « Le Président du Comité Régional convoque les Assemblées Générales et le Conseil d'Administration. »

Art. 15 du règlement intérieur:

« Au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale, chaque membre doit:

1. Etre informé de l'ordre du jour
2. Recevoir les documents concernant les élections des membres:
 - * présentation des candidatures
 - * bulletins de vote
 - * procurations

Cette information est faite par le canal des clubs pour tous les membres du Comité Régional, eux-mêmes adhérents à un club.

Il appartient aux adhérents qui se sont affiliés au Comité Régional sans passer par un club de se procurer cette information. »

Les candidatures :

- ✓ **liste de candidats** (entre 5 et 9 membres, Nom du Président en tête de liste) pour le renouvellement du bureau
- ✓ **candidature individuelle** pour les délégués régionaux et suppléants

sont à adresser à Lionel Filet, 1116 rue Henri de Navarre, 24130 LE FLEIX

La **date limite** de dépôt des candidatures est fixée au **16 juillet 2021**.

Nous pourrons ainsi envoyer la convocation à l'AG et le matériel électoral dans les clubs.